

## IDENTIFICATION DE L'EXPOSANT

Raison sociale.....  
Adresse.....  
Code postal:.....  
Ville:.....  
Téléphone: .....  
Portable: .....  
E-mail: .....  
Correspondant: .....  
Fonction: .....  
N° de SIRET: .....  
Code APE :.....  
Registre du commerce ou de métiers: .....  
TVA intracommunautaire: .....  
Adresse de facturation (si différente de celle mentionnée ci-dessus)  
.....  
.....  
Matériel et produits présentés : .....

**Le stand étant réservé uniquement et exclusivement pour les produits et matériels déclarés,**

| <u>VOS BESOINS</u>           | <u>QUANTITE</u> |
|------------------------------|-----------------|
| Stand 3x2 m avec enseigne    |                 |
| Electricité 8A – 1500 watts  |                 |
| Table 2x0.75 m               |                 |
| Chaises                      |                 |
| Participation aux animations | 100 €           |

**Chèque à l'ordre du Trésor Public ou par virement bancaire:**  
**IBAN : FR88 3000 1005 92C1 1300 0000 059**

Enseigne : -----  
18 caractères maximum

Activité :

# PARC EXPOS

Grand Narbonne

## DOSSIER D'INSCRIPTION FOIRE DE PRINTEMPS DU GRAND NARBONNE

Dossier D'inscription à compléter et à retourner avant le 6 mars 2024 à :  
Service Agriculture du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération.  
Julien Formento : Email : j.formento@legrandnarbonne.com  
Tel : 04.11.23.22.00 ou 04.11.23.22.71. (ligne directe).  
Patrick Pilar : Email : p.pilar@legrandnarbonne.com Tel : 06.82.13.66.95.

### ASSURANCES ET RESPONSABILITES.

Le Grand Narbonne est assuré pour sa responsabilité civile en sa qualité d'organisateur de la Foire de Printemps du Grand Narbonne 2024 (pour les dommages corporels, matériels et immatériels)

Chaque exposant doit fournir à l'organisateur une attestation d'assurance responsabilité civile précisant notamment :  
La date et le lieu de la manifestation, périodes de montage et démontage comprises.

En aucun cas Le Grand Narbonne ne souscrit de garantie pour le compte des exposants et notamment pour les biens exposés sur les stands. Il est par conséquent conseillé à chaque exposant de prévoir une extension de garantie sur son contrat d'assurances multirisques. Les exposants renoncent à recours contre l'organisateur pour les dommages de toutes natures pouvant atteindre leurs biens, et s'engagent à les assurer pour la durée de la Foire de Printemps du Grand Narbonne 2024

### HORAIRES DE LA MANIFESTATION.

- 10 heures à 19 heures.

### MONTAGE – DEMONTAGE .

Montage : les emplacements seront à la disposition des exposants : lundi 29 et mardi 30 avril 2024. Horaires : de 8 heures à 20 heures.

Démontage : lundi 6 et mardi 7 mai 2024, de 8 heures à 20 heures

Les périodes de montage et démontage sont sous la responsabilité des exposants.

### MARCHANDISES

L'approvisionnement des stands sera autorisé le matin de 9 heures 30 à 10 heures. Aucun mouvement de marchandises ne sera autorisé en dehors de ces heures pour des raisons de sécurité. Une facture doit accompagner toutes marchandises vendues sur les stands.

### GARDIENNAGE.

Il sera assuré de 19 heures le soir à 10 heures le matin. En dehors de ces heures, les stands sont sous la responsabilité de l'exposant.

### ENGAGEMENT.

Le signataire dûment mandaté et agissant pour le compte de l'exposant direct s'engage par la présente à respecter l'organisation matérielle concernant l'installation et le démontage, les normes de sécurité en vigueur ainsi que les horaires d'ouverture et de fermeture de son stand. Il reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de la manifestation dans lequel il a été notamment informé de la renonciation à recours contre l'organisateur indiquée au dernier alinéa de l'article 30 qu'il s'oblige à communiquer à son assureur Responsabilité Civile et accepte de s'y soumettre sans réserve. Il atteste être inscrit au RCS ou au répertoire des métiers.

Nom.....Prénom.....  
En qualité de .....  
Fait à ..... Le .....

Cachet et signature précédés de la mention manuscrite "Lu et approuvé - bon pour accord"